



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 30 OCTOBRE 2014

Séance du conseil municipal du **JEUDI 30 OCTOBRE 2014 à 18h30**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun des corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : ALBANO Richard, SENDRA Nicolas, MANITCH Serge.

Démission : LE COSSEC Gilbert

Procuration : COMPAIN Eliane pour BOUTET Claude.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30, et propose de respecter l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 27 Octobre 2014. M. le Maire propose de nommer Mme FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint M.ESQUIVA Serge. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 07 Octobre 2014.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 Octobre 2014. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de cette réunion.

Vente de l'épicerie Communale :

Pour donner suite à la décision de l'assemblée prise lors de la séance du 07 Octobre dernier, monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le bien après une estimation de son prix à 65 000.00 € a été mis à la vente par mandat simple aux agences immobilière LEZIMMO et CORBIERES IMMOBILIER. Une proposition d'achat hors agence a été effectuée par Mr RAYMOND Thomas domicilié chez Mr et Mme ANDRIEU à Escales pour y faire sa résidence principale. Monsieur RAYMOND s'installe également comme jeune viticulteur sur la Commune. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente du bien à Monsieur RAYMOND au prix de 63 000.00€ et autorise Monsieur Le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente. Afin de conserver le parking public il sera procéder au préalable à une division de parcelle par le géomètre. La partie rampe d'accès au local sera laisser avec la partie habitation.

Proposition terrain Vos :

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal qu'un rendez-vous a eu lieu le 27 octobre avec monsieur Vos concernant la vente du terrain situé au lieu-dit « la bisto ». M.Vos propose un prix de vente à 35€/le m2 avec un échelonnement du paiement. Monsieur Le Maire après avis du Conseil municipal fait part à M. Vos que le prix lui parait trop élevé. Un nouveau rendez-vous est fixé avec M.Vos le 31 octobre. Le conseil municipal souhaite que le prix d'achat du terrain ne soit pas supérieur à 25€/le m2. Une réunion sera programmée courant novembre avec M. Vos. A suivre...

ORDRE DU JOUR :

- Vente épicerie
- Proposition Terrain Vos
- Questions et Informations Diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : 10

DATE DE LA
CONVOCATION :
27/10/2014

DATE DE
L'AFFICHAGE :
31/10/2014

Délibérations à prendre :

Vente terrain REMELS :

Afin de finaliser le sous seing privé effectué chez maître Marty, notaire à Olonzac (34 210) - 37, rue Oupia pour la vente de la parcelle cadastrée sous le n°A 1458 d'une superficie de 553m² à Mr et Mme REMELS, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer l'acte de vente. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Question et informations diverses :

Décoration de fin d'année

Pour faire suite à la réunion du Conseil Municipal du 07 Octobre dernier, Madame GRANDJEAN, informe l'assemblée que les décorations de fin d'année offertes par la commune de Lézignan-Corbières ont été récupérées et entreposées à l'atelier. Madame GRANDJEAN remercie le service technique pour leur disponibilité et Monsieur GARCIA pour avoir eu la gentillesse de prêter son camion benne, ce qui a facilité le transport aux employés.

Vidéo surveillance :

Afin de sécuriser la sortie des écoles, l'aire de jeux, le tennis, la salle des fêtes et le boulodrome, monsieur Le Maire propose de sécuriser toute la zone par l'implantation de caméras reliées à un dispositif d'enregistrement. Le devis effectué par la société Sécurivoc s'élève à la somme de 1534 € H.T. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Formations des employés :

Dans le cadre de l'intégration et du perfectionnement des employés communaux du service technique, le Conseil Municipal demande d'établir un programme de formation pour l'obtention du CACES tractopelle et certiphytos. Une demande sera effectuée auprès du CNFPT pour obtenir les dates de formations 2015. Une enveloppe budgétaire sera prévue sur le prochain budget.

Mise disposition des bennes municipales :

Afin de perfectionner le service gratuit de mise à disposition des bennes municipales aux administrés et pour ne pas nuire au bon fonctionnement du service technique les bennes sont mises à disposition le vendredi en fin d'après-midi et récupérées le lundi matin. Suite à certains cas de force majeure les bennes pourront désormais être mises à disposition contre service payant et forfaitaire de 25€ par dépôt. Le bordereau des prix appliqué par la commune sera modifié en ce sens. Voté par le conseil municipal à l'unanimité.

Véhicule du service technique :

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'assurance, tous les véhicules à moteur devront être rangés dans les locaux techniques les week-ends, jours fériés et jours de congés des employés techniques. Afin que cette mesure soit prise en compte et respectée une note de service sera effectuée et affichée en Mairie.

Tenue de travail :

Toujours pour des raisons de sécurité et d'assurance, les employés du service technique devront porter une tenue de travail conforme au code du travail. Une enveloppe financière sera attribuée au prochain budget 2015 pour l'habillement. Une note d'information personnelle sera adressée aux employés pour la récupération des tailles de chacun et des responsabilités engagées.

Aire de Jeux :

Madame FAUSTINO, informe l'assemblée qu'une réunion de chantier s'est tenue au jardin public pour l'implantation des modules de jeux pour les enfants en bas âges. La prochaine étape sera la réalisation des socles qui vont recevoir ces modules par le service technique. A suivre...

L'ordre du jour étant clos et, n'ayant plus de questions en suspens,

Monsieur le Maire clôture et lève la séance à 19 heures 30mn.